

Les 25 ans de l'actuelle Maison de la Curie Générale (1976-2001)

par Giuseppe Guerra, C.M.
Visiteur de Naples

Il y a 25 ans, le 29 octobre 1976, le Père Général J. Richardson, par une circulaire adressée à tous les Visiteurs, informait du transfert de la Curie Générale, à la mi-novembre 1976, de la Maison du Léonien (Rome) à la nouvelle Maison Générale au n° 159 de la Via di Bravetta¹.

La Curie Générale s'était transférée de Paris à Rome, au Collège Léonien, 13 ans auparavant, le 5 août 1963, conformément à la décision de la XXXII^{ème} Assemblée Générale (30 juin-14 juillet 1955)².

Depuis 1958 une longue recherche avait commencé pour acquérir un terrain ou une structure à Rome, dans un premier temps en vue d'une nouvelle installation de notre Maison d'études internationale³, mais ensuite aussi d'un nouveau siège de la Curie Générale.

Finalement, un terrain fut acquis Via di Bravetta, le 26 mai 1960 (5 hectares, 98 ares, 96 centiares)⁴. Le Père G. Tamagnone, économiste général, en a fait un exposé synthétique dans son article: *Vicende del terreno di Via di Bravetta a Roma e dell'erigenda casa*⁵ (*Les péripéties du terrain de la Via di Bravetta à Rome et de la maison à y bâtir*).

Une fois le terrain acquis, les difficultés ne manquèrent pas. Dans les débuts des années 60 quelques projets de construction furent présentés, afin de bénéficier des facilités prévues à cette époque et ils eurent aussi un avis favorable de la Commune. Malheureusement, avant le commencement de leur réalisation, le 18 juillet 1962 le nouveau plan régulateur général de la ville de Rome (NPRG) entra en vigueur; alors le terrain devint à basse capacité de construction.

¹ Avec la construction des nouvelles habitations sur le terrain vendu par notre Communauté, une nouvelle rue d'accès a été créée, et la nouvelle adresse depuis août 1991 est devenue *Via dei Capasso, 30*.

² L'Assemblée Générale de 1947, au contraire, pour ce qui concerne le postulat ayant trait au transfert de la Curie Générale de Paris à Rome, avait laissé la décision au jugement du Supérieur Général.

³ Depuis 1956 elle occupait une partie de la Maison du Léonien de Rome ; elle a eu une autonomie, avec son supérieur propre, jusqu'en 1974.

⁴ L'acquisition consistait en trois parties distinctes. Alors que pour deux parties l'autorisation du Président de la République arriva à temps, pour la troisième partie jouait la clause qui fixait, en cas d'autorisation non opportune, qu'elle soit mise au nom (*ad personam*) du P. Burmm (alors supérieur de la maison internationale). L'affaire a été définitivement réglée par une « donation » du P. Burmm à la Congrégation en date du 22 février 1995.

⁵ *Vincentiana* (1974) p. 270-279.

Le recours du 12 avril 1963, et ceux qui suivirent jusqu'en 1967, furent repoussés.

Au Conseil du 5 octobre 1964 on se remit donc à discuter si on devait rester définitivement au Léonien, ou acquérir un immeuble parmi plusieurs qui étaient proposés, ou construire à neuf sur le terrain acquis. Les discussions se poursuivirent les années suivantes, et c'est seulement au Conseil du 22 avril 1970 qu'il fut décidé de construire sur le terrain du 185 via di Bravetta (numéro qui deviendra par la suite 159). En effet, à l'Assemblée de 1969 le Père Général avait obtenu un avis favorable de la majorité⁶.

Mais le projet présenté le 11 janvier 1971 fut repoussé, parce qu'irréalisable dans la zone E/1 où il avait été demandé. Tout en le modifiant et en le localisant en zone M/2, le projet rencontra des obstacles; si bien que de nouveau le Conseil Général recommença à se demander s'il ne valait pas la peine de chercher d'autres solutions. Mais finalement ce second projet localisé en zone M/2 reçut l'approbation le 11 mars 1974. Les travaux, confiés à l'entreprise Giampaoli s.p.a. de Rome, sous la direction de l'architecte Busiri Vici, commencèrent le 6 mai 1974 pour s'achever environ deux ans et demi après.

Tous les membres de l'Assemblée Générale (16 août-23 septembre 1974) étaient présents à la cérémonie de la bénédiction de la première pierre (14 septembre 1974⁷).

Dans une note distribuée à tous, le Père Tamagnone donna des informations utiles... *Tout est sobre et fonctionnel...* et le Père Général J. Richardson expliqua la finalité de la nouvelle construction: *Ce n'est pas la Maison de la Curie, mais la Maison de la Congrégation de la Mission*⁸. La même affirmation fut reprise dans la Circulaire aux Visiteurs du 29 octobre 1976: *la Curie générale est la Maison de tous les membres de la Congrégation de la Mission*⁹.

Dans les paroles du P. Tamagnone et du Supérieur Général nous trouvons synthétisées aussi bien la sobriété dont a toujours voulu s'inspirer le projet, que l'ouverture au service de toute la Congrégation.

Les pas suivants

Comme nous l'avons vu les difficultés n'ont pas manqué; mis à part les coûts (1.025.640.134 lire¹⁰), et l'accès plus difficile, vu la distance du centre, le

⁶ P. G. Tamagnone, art. cit., in *Vincentiana* (1974) p. 276.

⁷ *Benedictio lapidis primarii domus generalitiae* (14.IX.1974) in *Vincentiana* (1974) p. 477-479.

⁸ *Benedictio lapidis primarii domus generalitiae* (14.IX.1974) in *Vincentiana* (1974) p. 477.479.

⁹ In *Vincentiana* (1977) p. 12-13.

¹⁰ Circulaire, déjà citée, du 29 octobre 1976.

but principal d'en faire une Maison autonome et indépendante fut en revanche atteint.

On sait que dans les années suivantes les deux points rappelés ci-dessus par le Supérieur Général et l'Économe Général, sobriété et ouverture à toute la Congrégation, ont demandé un compromis difficile; c'est pourquoi au cours des dix dernières années on a cherché des solutions tendant à l'agrandissement, tout en conservant substantiellement le même critère initial.

Pendant ce temps, tout le terrain devant la maison, désormais jugé inutile, avait été vendu. L'autorisation du Conseil Général avait déjà été donnée le 19 novembre 1969. La vente fut faite à la société Troiani & Grilli qui y a construit 5 petits pavillons. La partie du terrain vendu correspondant au terrain de sport, loué à la «Tevere Roma», fut obligatoirement cédée par la société acquéreuse à la Commune.

Une redistribution différente des espaces, surtout au deuxième étage pour le Secrétariat, fut opérée en 1990. À la suite, des travaux importants furent faits comme la grille extérieure, l'automatisation par cellules électriques, des parties du mur d'enceinte, la couverture du garage extérieur, la re-cimentation des murs extérieurs, la nouvelle installation téléphonique et l'aménagement de quelques chambres.

Après 1996, la réorganisation s'est poursuivie surtout avec l'utilisation d'un espace sur la terrasse, la réfection aux normes de l'installation électrique, la rénovation de la salle à manger, une nouvelle installation d'alarme pour la sécurité. Sans parler de l'entretien ordinaire ni de la peinture. Par ailleurs, une décoration extraordinaire à l'entrée, à la conciergerie, a été faite en l'an 2000 par le Frère Mark Elder, C.M., peintre et professeur d'art à l'Université Depaul.

La communauté de la Curie

Au cours des quatre premières années, la communauté de la Curie fut dirigée, comme cela l'avait toujours été à Paris et à Rome, par le Père Général. Mais en 1980, le nouveau Père Général, R. McCullen, voulut un supérieur de la maison distinct: on donna lecture de la patente du P. W. Sheldon dont le mandat dura trois triennats jusqu'en 1989. Donc à partir de 1980, la maison de la Curie Générale a eu un Supérieur de maison distinct du Supérieur Général. Sa tâche, comme celle du Conseil de maison, ainsi que les relations avec le Conseil Général, furent définis dans le **Projet local** de 1985. Ce Projet, avec quelques modifications a été ensuite réécrit en 1992, et encore une fois en 1999.

Les relations avec les Filles de la Charité ont toujours été empreintes de la plus grande collaboration. Un groupe de sœurs s'est engagé pour tous les services

logistiques de 1976 à 1993 ainsi quelques sœurs pour la collaboration au Secrétariat. Le 21 février 1995 le terrain limitrophe de Via della Nocetta, d'une superficie de 20.438 m², a été donné à la Curie Générale par les Filles de la Charité.

Comme dit le projet, le but de la Maison de la Curie Générale est le service de toute la Congrégation et l'exécution des engagements que les Constitutions et les Statuts assignent au Supérieur Général, aux assistants Généraux et aux autres membres de la Curie Générale

La maison de la Curie cherche à créer une communauté de prière, de relations fraternelles, de travail, et de biens, pour promouvoir la croissance personnelle et communautaire de tous les confrères dans leur vocation vincentienne.

(Traduction: JEAN LANDOUSIES, C.M)